

# SYNDICAT DES APICULTEURS DU CANTON DE SIERENTZ ET ENVIRONS COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2021 CONCERNANT L'EXERCISE 2020.

Au vu de l'état d'urgence sanitaire l'assemblée générale s'est tenue en visioconférence via le logiciel ZOOM. Les membres du syndicat ont reçu au préalable par courrier électronique ou postal les différents documents nécessaires à leur prise de décision.

Vendredi le 24 Avril 2021, les apiculteurs membres du syndicat des apiculteurs du canton de Sierentz et environs, se sont retrouvés en visioconférence via ZOOM, pour débattre des différents points inscrits à l'ordre du jour détaillé sur l'invitation, en date du 10 décembre 2020, à participer à l'assemblée générale clôturant l'exercice 2020. La liste des participants a constaté la présence de 33 membres et 2 excusés. Les excusés sont: Mr Horn et Mr Wolff.

## **1) Salutations du Président**

Le président Mr Bernard Rozan ouvre la séance à 20h10 remercie les apiculteurs présents. Il signale que l'épidémie de COVID est toujours d'actualité depuis plus de 1 an et que chacun connaît quelqu'un qui en est décédé. Malgré cela le gouvernement nous a permis de continuer notre activité apicole. La pression du frelon asiatique est de plus en plus importante et bien qu'il ne soit pas encore signaler dans le sud du haut Rhin, nous pouvons d'ores et déjà mettre des pièges à frelon.

## **2) Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020**

La secrétaire, Mme Carole Guidemann, informe que le procès-verbal de l'assemblée générale de 2020 a été distribué préalablement à l'assemblée générale à tous les membres par courrier postal ou électronique, il a été demandé aux membres de donner leur approbation par voie postale ou par un formulaire disponible électroniquement. Il a été approuvé par 19 voix pour et 1 rejet.

## **3) Compte rendu financier par la trésorière**

Notre trésorière, Mme Doris Burget présente les comptes et le bilan financier.

Elle présente l'ensemble des charges et dépenses

Total des charges pour l'année 2020: 34881,14 €

Les charges se composent des frais d'électricité, d'achat de matériel apicole, etc..

Total des recettes pour 2020 : 38123,71€ soit un solde créditeur de 3242,57€

Il n'y a eu aucune manifestation en 2020. Des subventions ont été reçus de différentes mairies notamment de Sierentz et de Schlierbach.

Les dépenses liées au voyage prévu en Slovénie ont été remboursées.

Mme Burget nous a également fait un inventaire de notre patrimoine immobilier,

Lors de la consultation préalable à l'assemblée générale les comptes ont été approuvés par 19 voix et un rejet.

#### **4) Rapport des réviseurs aux comptes et décharge au trésorier.**

Mr Dieret assisté de Mr Lieb ont contrôlé les comptes. Mr Dieret prend la parole pour remercier et féliciter Mme Burget pour le travail accompli en tant que trésorière. Les comptes ont été bien gérés et le contrôle n'a révélé aucune erreur. Les comptes ont été approuvés par les réviseurs.

#### **5) Désignation d'un nouveau réviseur aux comptes**

Un nouveau réviseur aux compte est désigné en la personne de Mme Catherine Cendrowski en remplacement de Mr Dieret.

#### **6) Intevention de Mr Pascal Turri, maire de Sierentz**

Mr Bernard Rozan donne la parole à Mr Pascal Turri. Il remercie le rucher école de l'avoir invité à cette assemblée générale. Il constate la bonne santé financière et la bonne gestion de l'association. Il souligne que le contexte actuel est très difficile pour les associations et spécialement les associations sportives qui ont perdu beaucoup de membres. Il rappelle que la mairie est toujours présente pour soutenir les associations. L'OMSAP a débloqué une aide de 5000 € pour les associations en difficulté financière. Un conseil participatif citoyen va être mis en place à Sierentz avec un membre de chaque association représentée, c'est Mr Glasser, adjoint au maire qui est responsable de la mise en place de ce conseil. La mairie encourage la biodiversité et notamment la pose de ruches dans les collines autour de Sierentz. Plusieurs adjoints sont dédiés à ce sujet notamment Mr Luc Fuchs et Mme Catherine Barth.

#### **7) Élection du tiers sortant**

Le tiers sortant est constitué de:

- Mr Bernard Rozan
- Mr Martin Kapps
- Mr Hubert Gabier
- Mr Bertrand Fawer

Tous les membres de ce tiers se représentent. La consultation préalable à l'assemblée générale a donné les résultats suivants:

- Mr Bernard Rozan: 18 approbations, 1 rejet, 1 abstention
- Mr Martin Kapps; 15 approbations , 5 rejets
- Mr Hubert Gabier; 15 approbations , 5 rejets
- Mr Bertrand Fawer; 15 approbations , 5 rejets

Au vu de la consultation les membres du comité sont réélus.

#### **8) Résultats du concours des miels 2020**

Mr Rozan parle du concours des miels, cette année ce n'était pas un concours comme les années précédentes mais juste une analyse avec édition d'un certificat de conformité. 3 membres du syndicat ont reçu le certificat de conformité: Mr Francis Anchling, Mr Didier Moser et Mr Sean Durkin.

## 9) Formation des débutants

Mr Gabier prend la parole pour nous parler de la réalisation des balances électroniques sous la supervision de frère Christophe Marie. Une trentaine de membres ont participé à ces ateliers qui ont été réalisés à distance via ZOOM. Les balances sont en voie de finalisation.

Pour la formation des débutants les conditions sanitaires n'ont pas permis d'aller au bout de la formation théorique sur site au rucher école, les dernières formations théoriques ont été réalisées par ZOOM. Malheureusement pour le moment la pratique est impossible ce qui a pour conséquence la perte de colonies pour certains débutants. Il y a déjà des demandes de nouveaux débutants les inscriptions seront prises à la fête de l'abeille.

Mr Gabier nous parle de la formation des moniteurs 5 membres du rucher école y participent il s'agit de: Emelyne Lobry, Aymeric Seve, Alexis Rapior, Gilles Lieb et Hubert Gabier.

Mr Gabier nous explique qu'il y a des idées qui émergent et que la formation évolue. Il nous précise aussi que 2 ruches ont été installées dans le parc de la commanderie à Rixheim.

## 10) Règles de transhumance

Mme Doris Burget parle de la transhumance, le rucher école à plusieurs terrains à la disposition des membres pour transhumer.

- Dans la forêt de la Hardt, ce terrain est géré par l'ONF et nécessite une inscription préalable en début d'année
- la carrière à Sierentz, il faut un code afin d'ouvrir le cadenas.
- Un terrain à Goldbach qui va être clôturé et électrifié à cause de la présence de chevaux
- un terrain à Lautenbach,

L'inscription se fait auprès de Doris par mail, le maximum de ruches par apiculteur est de 5 ruches. Les membres qui transhument seront sollicités afin d'entretenir ses terrains.

## 10) Divers

La date pour la fête de l'abeille est le 12 septembre

La demi-journée de travail prévue le 24 avril est reportée à une date ultérieure.

Séance levée à 21h00

Le président  
B. Rozan

La secrétaire  
C. Guidemann